

Proposition de résolution réformant les cours philosophiques

26/01/2014

Déposé par Christos Doulkeridis, Barbara Trachte, Stéphane Hazée, Hélène Ryckmans, Matthieu Daele, Philippe Henry

Développement

Contexte

Régulièrement, l'actualité ramène sur le devant de la scène politique et médiatique les enjeux de la lutte contre les radicalismes et pour le vivre ensemble, non sans, malheureusement, la série d'amalgames qui accompagnent généralement ce type de débats. Ces contextes interrogent les valeurs liées à la démocratie et à la liberté, mais également celles liées à la tolérance, au respect et à l'interculturalisme.

Les populations, en particulier les populations urbaines, se composent aujourd'hui de groupes de personnes souvent d'origines différentes et amenées à vivre ensemble sans pour autant partager un passé commun. Se pose alors la question des valeurs, des codes, des principes fondamentaux et, partant, de la rencontre entre la culture et la philosophie des uns et des autres. Par contre, tous et toutes partagent incontestablement le destin de vivre ensemble. Les questions essentielles qui surgissent sont alors : comment donner envie de mettre en avant ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous sépare ? Comment rapprocher les points de vue sans paternalisme, dans le respect des valeurs communes, de la culture de chacun et dans une perspective d'égalité ? Comment construire un avenir commun basé sur la richesse de cultures plurielles ?

L'humilité s'impose quant aux solutions possibles à mettre en place. A ce sujet, nous ne pouvons tout remettre « sur le dos de l'école ». Un tel contexte nécessite une prise d'action politique dans de nombreux domaines qui relèvent, ou non, de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, l'école a une grande part à jouer dans son rôle d'éducation, d'émancipation de chaque enfant et de vivre ensemble. Une école qui doit être refondée afin de cesser de renforcer les inégalités pour les combattre, permettre l'émancipation de chaque enfant et intégrer les enjeux de citoyenneté en tant que « fil rouge », tout au long de la scolarisation. La présente proposition de résolution ne prétend pas apporter une solution unique aux enjeux du vivre ensemble. Néanmoins, elle vise à apporter une réponse concrète, immédiate et nécessaire, en s'inscrivant dans le cadre constitutionnel existant.

A cet égard, la présente résolution concerne la proposition d'instaurer un véritable cours permettant le questionnement philosophique, la citoyenneté active - y compris dans les dimensions liées à la démocratie et à l'égalité entre les femmes et les hommes - et l'apprentissage de l'histoire comparée des religions, y compris dans une démarche interconvictionnelle.

Si l'idée n'est pas neuve, elle est malheureusement toujours bloquée en raison de clivages anciens. L'évolution de notre société doit nous faire prendre conscience qu'au combat pour le pacte scolaire des années cinquante du siècle dernier doit s'ajouter un pacte social avec des règles nouvelles adaptées aux défis actuels. Il s'agira de mettre en place un cours qui rassemble tous les élèves, jette des ponts et permet les échanges entre les cultures, les philosophies et les religions en les contextualisant.

Rétroactes

Le décret précisant les missions de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles stipule que celui-ci « prépare tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ». Pourtant, force est de constater que lorsque l'on en vient à évoquer les questions de sens, de religion et de citoyenneté, on sépare les élèves plutôt que de les rassembler. Le compartimentage actuel des élèves entre cours de religion et de morale pose donc question dans la société interculturelle et citoyenne qui doit être la nôtre.

Depuis de longues années, la question de l'évolution des cours de religion et de morale fait l'objet de discussions, de débats et de propositions au sein de la Commission de l'éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si le débat a été ouvert à de multiples reprises (plan Hasquin, rapport de la Députée Bernadette Wynants, etc.) et revient à intervalles réguliers en débat au Parlement depuis la communautarisation de l'enseignement, celui-ci n'a jamais débouché sur un changement concret dans les écoles dès lors qu'on touche en cette matière à des compromis historiques inscrits dans la Constitution et la loi du Pacte scolaire.

Au cours des trois précédentes législatures, des auditions de tous les acteurs concernés ont été menées par les parlementaires de la Commission de l'éducation. En 2012, ces auditions et échanges avec ce large panel d'acteurs de terrain (réseaux, syndicats, enseignants, constitutionnalistes, associations, inspecteurs) ont occupé la Commission pendant plus d'un an et ont été l'occasion pour les uns et les autres d'exprimer leurs points de vue, propositions et réflexions dans un esprit de dialogue constructif. Faute de consensus des différentes formations politiques sur les modifications à apporter au régime actuel des cours philosophiques, ces auditions n'ont malheureusement, à l'instar des actions entreprises par le passé, débouché sur aucune perspective concrète de changement jusqu'ici.

Il faut néanmoins noter que les responsables des cours de religion ont rédigé des référentiels pour leurs cours respectifs ainsi qu'un référentiel commun portant sur trois axes (le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et la citoyenneté). Il s'agit là assurément d'un pas dans la bonne direction et qui n'aurait jamais été possible sans l'action du Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques. Mais on est encore loin d'un véritable cours commun permettant de rassembler tous les élèves pour aborder des contenus de citoyenneté, de philosophie et d'histoire comparée des religions, qui permettront un véritable dialogue interculturel.

Sur le terrain, les enseignants des cours de religion et de morale n'ont pas attendu le pouvoir politique pour intégrer ces enjeux de société dans leurs cours mais ils se

heurtent aux limites du cadre organisationnel existant. Une enquête menée récemment auprès de professeurs de religion a d'ailleurs révélé que ceux-ci ne se sentent pas reconnus dans leur travail et qu'ils sont demandeurs d'espaces de dialogue.

La proposition : un nouveau cours qui favorise le vivre ensemble

Pour former les citoyens du 21^{ème} siècle, il est nécessaire de proposer des nouveaux contenus qui rassemblent les élèves plutôt que de les séparer. Les cours dit « philosophiques » doivent favoriser le vivre ensemble des jeunes quel que soit leur âge et le réseau fréquenté, en les rassemblant pour traiter des questions de sens et mettre en contexte une série d'enjeux de société.

Une série de propositions ont été formulées en la matière. Certaines d'entre elles requièrent modifier la Constitution. Nous avons fait le choix, ici et maintenant, d'une réforme qui peut être directement débattue et mise en œuvre par notre Fédération, en s'inscrivant dans le cadre constitutionnel existant.

Pour avancer vers cet objectif, la présente proposition vise ainsi à organiser, à côté des cours de religion et de morale existants, **un cours qui initie tous les élèves au questionnement philosophique, qui favorise une citoyenneté active et qui donne des clés de compréhension des différentes religions.**

- Cette réforme concernera tous les niveaux de l'enseignement obligatoire. Quel que soit leur âge et quelle que soit leur filière – enseignement général, technique ou professionnel, les élèves auront accès à ces nouveaux contenus.

- Cette réforme s'appliquera à tous les réseaux car les besoins sont les mêmes pour tous les élèves.

- L'insertion de ce nouveau cours dans la grille horaire sera rendue possible par une diminution à raison d'une heure du volume horaire des actuels cours de religion et de morale. Cette diminution ne nécessite pas de changement de la Constitution mais de la loi du Pacte scolaire que notre Parlement peut modifier par simple décret. Cette proposition permet par conséquent de légiférer pour l'ensemble des écoles, tout en respectant le cadre constitutionnel.

- Ce nouveau cours ne représentera ni un coût supplémentaire ni un alourdissement de la grille horaire puisqu'on procède par vases communicants des moyens alloués à l'heure actuelle aux cours philosophiques.

On répond donc ainsi à un enjeu de société qui est la nécessité de renforcer le dialogue et la réflexion critique, tout en maintenant les cours de religion et de morale dans la grille horaire.

Mise en œuvre : une nécessaire phase transitoire et une attention particulière aux enseignants

Le temps de la réflexion et des auditions est aujourd'hui passé. La présente proposition vise, en effet, à établir un cap clair et ambitieux pour l'avenir de ces cours philosophiques réformés. Mais il est néanmoins clair qu'il s'agit d'une évolution et

pas d'une révolution. Et cette évolution ne se fera pas du jour au lendemain : elle doit être planifiée, balisée, préparée et surtout concertée avec les acteurs de terrain. La présente proposition vise donc à mettre le changement en route, elle précise le cap, les étapes et les moyens pour y parvenir.

Il s'agira avant tout d'organiser la nécessaire concertation avec les enseignants. Celle-ci aura pour objectif de permettre aux enseignants qui donnent actuellement les cours de religion et de morale de participer activement à la construction de ces nouveaux cours. Leurs représentants ainsi que les représentants des différents réseaux seront d'ailleurs membres du comité de pilotage chargé de mener à bien la réforme.

Une phase transitoire et une planification en trois étapes de court, moyen et long termes, sont destinées à permettre aux enseignants des cours de religion et de morale de poser des choix de carrière à l'avance et en toute connaissance de cause. Plusieurs options s'offriront, en effet, à eux :

- Continuer à donner exclusivement leur cours de religion ou de morale
- Donner uniquement le nouveau cours de philosophie, citoyenneté et d'histoire comparée des religions
 - Partager leur horaire entre ces deux cours
 - Partager leur horaire entre le nouveau cours de philosophie, citoyenneté et d'histoire comparée des religions et un ou plusieurs cours non-philosophiques
 - Partager leur horaire entre le cours de religion ou de morale et un ou plusieurs cours non-philosophiques.

Enfin, pour des raisons organisationnelles, la présente proposition de résolution part du principe que les modalités pratiques d'organisation de ce nouveau cours doivent être laissées à l'appréciation des écoles (blocs de 2h un semestre sur deux ou une semaine sur deux par exemple).

Proposition de résolution :

Le Parlement de la Communauté française

Vu la loi sur le Pacte scolaire du 29 mai 1959

Vu le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997

Vu le rapport parlementaire introductif portant sur l'introduction de davantage de philosophie dans l'enseignement, que ce soit à court ou à long terme

Considérant les travaux menés au sein de ce Parlement au cours des trois précédentes législatures

Considérant le Décret du 3 juin 2005 créant le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques

Considérant la nécessité de favoriser, pour l'ensemble des élèves, quel que soit le réseau fréquenté, le vivre ensemble et la compréhension mutuelle, dans une perspective d'égalité, de tolérance et de respect des cultures plurielles

Considérant la nécessité de rassembler et de faire se rencontrer l'ensemble des élèves et des cultures sur ces enjeux, dans la société interculturelle qui est la nôtre

Considérant la nécessité de dispenser à l'ensemble des élèves un cours qui permette le questionnement philosophique, qui favorise une citoyenneté active et qui donne les clés de compréhension des différentes religions, y compris dans une démarche interconvictionnelle.

Demande au Gouvernement :

- de procéder à la réforme des cours philosophiques en organisant, à côté des cours de morale et de religion existant, dans chaque réseau, un cours qui permette le questionnement philosophique, qui favorise une citoyenneté active et qui donne les clés de compréhension des différentes religions, y compris dans une démarche interconvictionnelle

- de mettre en place et de désigner les membres d'un comité de pilotage, chargé d'accompagner la réforme :

- de procéder en trois temps, sous la supervision de ce comité de pilotage :

- Dans un premier temps, une phase de préparation et de concertation de la réforme : concertation des enseignants et des écoles, rédaction des socles de compétences et des compétences terminales, communication des choix de carrière par les enseignants de religion et de morale, mise en place d'une formation continue par l'institut de formation en cours de carrière (IFC) pour les enseignants actuellement en place et préparation d'une formation initiale en inter-réseau pour les

futurs nouveaux enseignants du cours de philosophie, citoyenneté et d'histoire comparée des religions

- Dans un deuxième temps, une phase d'entrée en vigueur de la réforme, dès septembre 2016, mais avec des mesures transitoires pour les enseignants en matière de titres requis pour enseigner les nouveaux cours (la formation continue de l'IFC suffit)

- Dans un troisième temps, une phase d'entrée en vigueur définitive de la réforme avec une obligation d'avoir les titres requis (délivrés par la formation initiale) pour les professeurs débutants.

Christos Doulkeridis

Barbara Trachte

Stéphane Hazée

Hélène Ryckmans

Matthieu Daele

Philippe Henry